

BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
DIRECTION DES MONUMENTS ET DES SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DMS CL-2271-0026/09/2017-346PR
DU 13/PFU/642078
N/réf. : JMB/SGL-3.7/2.294/s.617
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Parme / angle rue des Etudiants, 34. Demande de permis unique portant sur la réalisation d'une œuvre murale sur le mur de la façade du bâtiment à l'entrée du parc Pierre Paulus. Avis conforme de la CRMS.
Dossier traité par B. Lefrancq, DMS et A. Even, DU

En réponse à votre courrier du 19 février 2018 sous référence, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable** rendu par la CRMS en sa séance du 21 février 2018, concernant l'objet susmentionné.

Statut de protection

La parc Pierre Paulus est classé comme site.

La maison se situe par ailleurs dans la zone de protection de la Maison Pelgrims.

La demande

La demande concerne la réalisation d'une œuvre murale sur le mur aveugle situé à l'angle de la rue des Etudiants 34 et de la rue de Parme, à l'entrée du parc Pierre Paulus classé comme site. Cette œuvre murale est une des huit fresques de l'événement Mixity Wall initié par Visit.Brussels et qui se développe autour du thème de la diversité.

La CRMS est interrogée en avis conforme car la réalisation de la fresque se fait en surplomb de l'espace classé et pourrait avoir un impact sur les parties classées du site (végétation et parties minérales en contrebas et aux abords directs du pignon destiné à recevoir l'œuvre).

Il est prévu de réaliser l'œuvre à l'aide d'une nacelle élévatrice stationnée sur la voie publique (trottoir ou place de parking situé rue des Etudiants), ce qui implique que les bollards et murets situés sur le chemin d'entrée du site protégé ne seraient pas impactés par l'opération.

Avis de la CRMS

La CRMS approuve la réalisation de la fresque. Elle demande de prendre toutes les mesures nécessaires lors de la réalisation de celle-ci afin de protéger les végétations, les grilles et parties minéralisées en contrebas du mur concerné au moyen de bâches.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

Chr. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : BDU-DMS : B. Lefrancq : cellule sites / M. Kreutz : Commission de concertation
BDU-DU : A. Even